

LES EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE SECURITE

ACTIVITÉS	ÉQUIPEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> • escalade (en site naturel) • équitation • cyclisme 	Port d'un casque protecteur conforme aux normes en vigueur
<ul style="list-style-type: none"> • sports nautiques 	Port d'une brassière de sécurité conforme aux normes en vigueur, adaptée à la taille et attachée obligatoirement
<ul style="list-style-type: none"> • patins • planche à roulette • hockey sur glace 	Port obligatoire des équipements de sécurité : tête, mains, poignets, coudes, genoux, chevilles
<ul style="list-style-type: none"> • ski alpin 	Port d'un casque protecteur vivement recommandé